

Souscription pour Chavat

Une convention pour la restauration du parc a été signée.



La signature d'une convention entre la commune et la Fondation du patrimoine officialise le début de la souscription.

Les Journées européennes du patrimoine ont été l'occasion d'officialiser la signature de la convention de partenariat entre la Fondation du patrimoine et la ville de Podensac pour la restauration du parc Chavat.

Dans les salons du château, Bernard Mateille, maire de Podensac, et Philippe Marchegay, délégué départemental de la Fondation du Patrimoine - délégation Aquitaine, ont apposé leur signature au bas du document les liant dans une démarche de sauvegarde du parc, passant par le lancement d'une souscription.

« Nous sommes à la veille de l'ouverture de cet immense chantier de 277 000 euros, et pour pallier les moyens modestes de la commune, aidée par les différentes subventions, nous allons lancer un appel aux dons », explique Jean-Marc Depuydt, responsable de la commission du Patrimoine et instigateur du projet qu'il mène depuis 2008. Jean-Noël Tournier des Ateliers BJM Tourny, chargé des travaux et des plantations rappelle : « Ces travaux concernent des végétaux. Il nous faut refaire un parc à partir d'un jardin. Il faudra quatre à huit ans pour voir le parc se redessiner tel qu'il était. N'oublions pas que Thévenot était un collectionneur, et que c'est un lieu rare, créé il y a un siècle. Nous travaillons pour la génération suivante ».

Joëlle Deyres de la Drac, responsable de la conservation régionale des monuments historiques et notamment des jardins, a tenu, par sa présence et son implication, à soutenir ce projet unique dans le département. « Une opportunité pour se réappropriier les bords de Garonne qui sont le prolongement du parc, avec une vue exceptionnelle », ajoute Hervé Gillé, partie prenante au nom du Conseil général.

Souscription et dons

Le lancement officiel de la souscription, dont la coordination et le développement auprès des particuliers et entreprises, est confié à Clémence Touton (ingénieur du patrimoine culturel), est effectif dès ce jour. Des plaquettes explicatives « Sauvegardons le patrimoine » sont à la disposition de chacun. La Fondation du patrimoine, reconnue d'utilité publique, est seule habilitée à collecter les dons et délivrer un reçu fiscal pour bénéficier d'une économie d'impôt soit sur le revenu, la fortune ou les sociétés. La sauvegarde de ce joyau cantonal est essentielle pour perpétuer l'esprit et l'héritage de ce mécène qu'était Thévenot, qui avait aussi participé entre autres, à des fouilles sur Pompéi.

Michel Laville